

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le vendredi 28 septembre 2018 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absent monsieur le conseiller François Leduc.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

**18-09-172 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**18-09-173 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 28 septembre 2018.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Promesse de vente / 150, rue Principale (Caisse populaire) – Autorisation de signature
4. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**18-09-174 ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 150, RUE PRINCIPALE (LOT 5 125 188) APPARTENANT À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BEAUHARNOIS : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE**

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de poursuivre le développement de son offre commerciale et de services de proximité sur son territoire;

**ATTENDU** l'annonce de la Caisse populaire Desjardins de son intention de se départir de l'immeuble situé au 150, rue Principale (lot 5 125 188), abritant un comptoir de services et un guichet automatique, dont elle est propriétaire;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite maintenir ce service financier sur son territoire;

**ATTENDU** l'intérêt de la Municipalité manifesté à la Caisse populaire de Beauharnois, de se porter acquéreur dudit lot;

**ATTENDU** la promesse de vente élaborée par la Caisse populaire Desjardins de Beauharnois et déposée aux élus, laquelle expose notamment le prix, les termes et les conditions;

**ATTENDU** qu'après analyse et révision de ladite promesse de vente, les membres du Conseil acceptent les termes et conditions de celle-ci, telle que déposée le 17 septembre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, ladite promesse de vente telle que déposée ainsi que tout document lié à celle-ci, le cas échéant.

Que l'acquisition de cet immeuble est conditionnelle au dépôt d'un rapport d'expertise démontrant l'absence de vermiculite/amiante.

**ADOPTÉ**

**18-09-175 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 8 h 36.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière